

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_05\_007

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, mercredi 13 mai 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET  
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU  
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

*Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.*



## TARIFS DE L ECOLE DE MUSIQUE 2026 2027

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe en charge de la Culture, propose de revoir les tarifs de l'école de musique à partir du 1er septembre 2026 en appliquant une hausse de 1,3 %.

Pour rappel, ci-dessous les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Frais de scolarité	Éveil musical	Atelier découverte	Éveil ou 1ère année de FM + Atelier découverte	Formation complète (Instrument + FM + pratiques collectives)	Pratique collective unique	Location instrument
Élèves de – de 25 ans Étudiant, sans emploi (commune de Mauges-sur-Loire)	16 €	95 €	95 €	137 €	373 €*	95 €	168 €
Élèves de + de 25 ans (commune de Mauges-sur-Loire)	16 €	/	/	/	515 €*	112 €	
Hors commune de Mauges-sur-Loire (1)	16 €	168 €	210 €	347 €	840 €*	156 €	

\* Un abattement de 15 % sera appliqué aux élèves ayant validé leur parcours de formation musicale

(1) Les élèves résidents de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance et de la commune d'Ingrandes Le Fresne-sur-Loire, peuvent bénéficier des tarifs de Mauges-sur-Loire, conformément aux conventions établies entre ces deux collectivités et Mauges-sur-Loire.  
 Les élèves résidents de la commune de Loireauxence peuvent bénéficier d'un abattement jusqu'à 250€ sur leur cotisation annuelle.

Une réduction familiale de 10 % s'applique sur le coût total à partir de la 3ème inscription pour une famille.

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 6 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>63</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>64</b>

### DÉCIDE DE :

➤ Approuver les tarifs de l'école de musique pour l'année 2026/2027, applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Commune de Mauges-sur-Loire	Frais de scolarité	Éveil musical	Atelier découverte	Éveil ou 1ère année de formation musicale (FM) + atelier découverte	Formation complète (instrument + FM + pratiques collectives) *	Pratique collective unique	Location d'instrument de musique
Élèves de – de 25 ans	16 €	96 €	96 €	139 €	378 € *	96 €	170 €

étudiant, sans emploi						
Élèves de + de 25 ans	16 €	/	/	/	522 € *	113 €
Hors commune de Mauges-sur-Loire (1)	16 €	170 €	213 €	352 €	851 € *	158 €

\* Un abattement de 15% s'applique sur l'inscription pour les élèves ayant terminé leur formation musicale.

(1) Les élèves résidents de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance et de la commune d'Ingrandes Le Fresne-sur-Loire, peuvent bénéficier des tarifs de Mauges-sur-Loire, conformément aux conventions d'établies entre ces deux collectivités et Mauges-sur-Loire.

Les élèves résidents de la commune de Loireauxence peuvent bénéficier d'un abattement jusqu'à 250 € sur leur cotisation annuelle.

Une réduction familiale de 10 % s'applique sur le coût total à partir de la 3ème inscription pour une famille.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers : 65*  
*Nombre de présents : 56*  
*Nombre de votants : 64*  
*(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 26 mai 2026  
 Le Maire  
 Gilles PITON